



Un agent veut suivre une préparation concours ou examen professionnel

23 questions pour vérifier la soutenabilité de son projet

L'entrée dans une formation de préparation à un concours ou à un examen professionnel avec le CNFPT nécessite une réflexion préalable approfondie pour en faire un projet soutenable, efficace et positif. Ce n'est pas une formation comme une autre : elle demande un investissement personnel et professionnel conséquent. Ce projet doit donc être anticipé et partagé entre l'agent, le service des ressources humaines ou l'encadrant direct.

Ce document est un outil d'autoévaluation regroupant les questions que l'agent doit obligatoirement se poser avant de s'engager dans une préparation concours ou examen professionnel. Il vous aidera à créer un dialogue constructif autour du projet d'entrée en préparation concours ou examen professionnel de l'agent. Nous vous invitons :

- ✓ A consacrer un temps d'échange avec l'agent où vous évoquerez les différents points ci-dessous pour lui donner les conseils adaptés
- ✓ A repérer les points à clarifier ou approfondir
- ✓ A analyser son positionnement : un nombre important de oui, les feux sont au vert. Un nombre important de non, le projet est probablement à consolider.
- ✓ En tant qu'encadrant, à vous interroger sur les implications du départ de l'agent en préparation concours ou examen professionnel sur l'organisation de votre service

Questions à se poser		
1. Je vérifie le projet professionnel de l'agent		
La demande de l'agent s'inscrit-elle dans un projet professionnel précis ?	☐ Oui	☐ Non <i>Un stage atelier construction projet professionnel choisi est proposé par le CNFPT. N'hésitez pas à orienter votre agent vers ce stage ou vers un conseiller en évolution professionnelle auprès de votre collectivité ou de votre CDG.</i>
L'agent connaît-il les missions du grade et du cadre d'emplois visé ?	☐ Oui	☐ Non <i>Certains cadres d'emplois impliquent de l'encadrement. Votre agent est-il prêt pour réaliser ces missions ? Invitez-le à consulter le service RH de sa collectivité et les décrets statutaires : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/filieres-et-cadres-demploi</i>
L'agent remplit-il les conditions d'accès à l'une des voies du concours (interne, externe, 3ème voie) ou à l'examen visé ?	☐ Oui	☐ Non <i>Renseignez-vous en vous rendant sur le site https://www.concours-territorial.fr</i>
L'agent a-t-il identifié les épreuves du concours ou de l'examen visé ?	☐ Oui	☐ Non <i>Renseignez-vous en vous rendant sur le site https://www.concours-territorial.fr ou sur les sites internet des CDG</i>
L'agent connaît-il les dates d'inscription et d'organisation du concours ou de l'examen ?	☐ Oui	☐ Non <i>Renseignez-vous en vous rendant sur le site https://www.concours-territorial.fr ou sur http://fncdg.com/les-calendriers/</i>
L'agent connaît-il les règles de nomination de sa collectivité après l'obtention d'un concours ou d'un examen professionnel ?	☐ Oui	☐ Non
Dans le cas où la collectivité ne serait pas en mesure de recruter l'agent à l'issue de son éventuelle réussite au concours/examen, l'agent est-il ouvert à une mobilité vers une autre collectivité ?	☐ Oui	☐ Non

2. Je vérifie la motivation de l'agent		
L'agent a-t-il déjà suivi cette préparation concours/examen professionnel ?	☐ Oui	☐ Non
Si l'agent a déjà tenté l'entrée dans la préparation concours : examen professionnel et n'avait pas les prérequis pour réussir son test, a-t-il suivi des formations de remédiation (remise à niveau, gestion du stress, prise de parole...) ?	☐ Oui	☐ Non <i>Nous vous invitons à suivre ces formations de remédiation si vous n'avez pas satisfait au test d'entrée en préparation concours/examen professionnel.</i>
L'agent considère-t-il qu'il a les prérequis nécessaires pour suivre une préparation concours/examen professionnel dans de bonnes conditions (aisance à l'écrit, aptitude aux usages numériques...) ?	☐ Oui	☐ Non <i>Nous l'invitons à réaliser les tests de positionnement suivants : https://www.cnfpt.fr/se-former/acceder-a-vos-espaces-numeriques/tests-dauto-evaluation-aux-concours-examens/national</i>
L'agent est-il suffisamment motivé au regard de l'investissement personnel et professionnel que l'entrée en préparation concours/examen professionnel va nécessiter (temps dédié, assiduité, rendu des devoirs, travail personnel, acquisition des connaissances...) ?	☐ Oui	☐ Non
L'agent est-il en capacité de s'engager avec assiduité dans sa formation de préparation concours /examens professionnels tant dans pour les temps synchrones que asynchrones ?	☐ Oui	☐ Non <i>L'inscription en prépa l'engage pour toute la durée de la formation, ainsi que son employeur.</i>
L'agent sait-il que sa préparation concours/examen professionnel peut être organisée selon plusieurs modalités (entièrement à distance, en présentiel, en mixte) ?	☐ Oui	☐ Non
L'agent maîtrise-t-il les étapes d'entrée en préparation concours/examen professionnel après l'inscription ? (Tests, tremplins le cas échéant...)	☐ Oui	☐ Non <i>Je l'invite à se renseigner auprès du service RH/Formation ou auprès de la délégation régionale du CNFPT</i>

3. Je vérifie les aspects logistiques et administratifs d'une entrée en préparation concours/examen professionnel		
L'agent sait-il que les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge par le CNFPT ?	☐ Oui	☐ Non
L'agent a-t-il pris connaissance des règles relatives à la préparation concours/examen professionnel dans le règlement de formation de l'établissement (s'il en existe un) ?	☐ Oui	☐ Non <i>Plan de formation et règlement de formation sont des documents obligatoires. Une demande de formation peut être l'occasion de préciser, à l'échelle de la collectivité, le cadre applicable.</i>
Au sein de sa collectivité, l'agent sait-il comment se pré-inscrire à une préparation concours/examen professionnel ?	☐ Oui	☐ Non <i>Vous pouvez inviter l'agent à se renseigner en amont (personne ressource, RH, règlement formation...).</i>
La collectivité lui fournira-t-elle des ressources pour suivre sa préparation concours/examen professionnel sur le temps de travail (salle dédiée, ordinateurs, webcam, micro, adresse mail nominative... ?	☐ Oui	☐ Non <i>Certaines ressources constituent des prérequis indispensables au suivi d'une formation de préparation.</i>
L'agent maîtrise-t-il les étapes d'entrée en préparation concours/examen professionnel après l'inscription ? (Tests, tremplins le cas échéant...)	☐ Oui	☐ Non <i>J'invite l'agent à se renseigner auprès du service RH/Formation ou auprès de la délégation régionale du CNFPT</i>
4. En tant que chef de service, je me pose certaines questions		
L'agent veut-il suivre plusieurs préparation concours ?	<i>Il est interdit de s'inscrire à deux préparation concours/examen professionnel à la fois</i>	
Je suis conscient(e) que le départ en préparation concours /examen professionnel de l'agent peut impacter le fonctionnement de mon service	<i>La formation se déroule sur le temps de travail, sauf dispositions dérogatoires dans le règlement de formation interne.</i>	
Ai-je réfléchi à l'organisation de mon service pendant les temps de formation de l'agent ?		
Je suis conscient qu'une préparation concours/examen professionnel comprend plusieurs jours de formation	<i>L'inscription engage la collectivité pour tous les modules et durées validés y compris un éventuel tremplin.</i>	